



AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2024-2025-2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉS par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Sainte-Monique que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Monique pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026 a été déposé et qu'il sera à sa première année d'application.

Toute personne peut prendre connaissance dudit rôle au bureau de la Municipalité situé au 101, rue Honfleur, Sainte Monique, Québec, GOW 2T0, durant les heures normales d'ouverture.

Toute demande de révision tel que prévue par la section 1 du chapitre X de la loi sur la fiscalité municipale doit être déposé avant le 1^{er} mai 2024. Une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 20, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée " Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". Le formulaire est disponible à la MRC de Lac-Saint-Jean Est;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Lac-Saint-Jean Est, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC de Lac-Saint-Jean Est, sise 325, rue Bergeron Ouest, Alma, Québec, G*B 1V3 de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

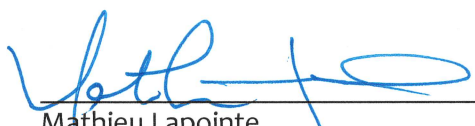
Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Sainte Monique le 2^{ième} jour d'octobre 2023.


Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été publié et affiché en date du 2 octobre 2023. En foi de quoi je donne ce certificat à Sainte-Monique ce deuxième jour d'octobre 2023.


Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire-trésorier